



BULLETIN D'ADHÉSION

SNUipp-FSU AUDE Année scolaire 2020-2021

J'étais adhérent.e au SNUipp-FSU Aude en 2019-2020

Bulletin à retourner, accompagné du règlement, à :

SNUipp-FSU Aude - secteur trésorerie - 22 bis Bd de Varsovie 11000 CARCASSONNE

Nom	(née) Prénom	Date nais.	/ /
Adresse perso		CP	Ville	
Tél mo	bile	e-mail		
	(Éc	rire très lisiblement SVP)		
Date sortie IUFM-ESPE :	/ / É c	ole mat-élé-prim	Commune :	
Catégorie : Etudiant / PES	/ AESH / INSTIT	/ PE / PEHC /PECLEX Échelon .	Fonction :	
Nomination : définitive / p	rovisoire			
Situation particulière : T	ps partiel %	% /Dispo. /Congé Parental/Cong	é Formation/CLD-CLM /Re	traité.e
MONTANT DE LA COTISA	ATION (voir table	au): €		
	СО	MMENT ADHERER ?		
par chèque(s). Daté(s) o inscrire au dos le mois d'encaissen				
	l'autorisation ci-contre	.020, janvier, mars et mai 2021). Soit 4 x . et joindre un RIB, RIP ou RICE <u>avant le 1</u> art, en temps voulu, au créancier.		
Date: / / 2020 Signati	ure:			
		66 % de la cotisation		
		sont déductibles des impôts.		
		ou transformés en crédits d'imp	pôts	
		pour les non-imposables.		
		L'attestation s	sera éditée au printemp	s 2022.

TABLEAU DES COTISATIONS

Echelon	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Cotisation Instit.								136	141	151	165
Cotisation PE	79	120	132	139	146	151	159	170	180	194	207
Cotisation PE H.Cl	178	190	203	219	232	245					
Cotisation PE Cl.Ex	216	228	240	256	274	285	299				

Cotisations particulières						
Temps	Cotis.X%					
partiel	85,50 € min.					
Congé	Cotis. X 0,8					
formation						

Cotisation	105	115	125	
Retraité(e)s	< 1300 €	1300 à 1600 €	>1600 €	

Autres collègues	M1-M2B-/AESH	PES	Dispo – Congé parental
Cotisation	37	79	85.50

Cotisation supplémentaire				
Dir. 2/4 classes	+4€			
PEMF, Psy ASH, Dir 5/9 classes	+8€			
CPAIEN, Dir 10/15 classes	+ 12 €			
Dir SEGPA	+ 15 €			

En conseil syndical a été actée la décision de ne pas augmenter le montant des cotisations pour 2020-2021

Sauf avis contraire de ma part, le SNUipp-FSU pourra utiliser l'adresse électronique ci-contre pour l'envoi d'informations syndicales venant du SNUipp-FSU, de la FSU ou de la FGR-FP (pour les retraité.e.s).

L'adhésion au SNUipp-FSU est départementale et par année scolaire. Elle est calculée en fonction de l'indice à la date de l'adhésion. Une partie forfaitaire de la cotisation est versée à la trésorerie nationale. Cette part nationale (85,50€) sert à financer le fonctionnement du secrétariat général, la revue Fenêtres sur Cours et ses suppléments, les locaux du siège national, les activités nationales et internationales... Une partie de cette somme set versée à la FSU, à la FGR (Fédération Générale des Retraités) et à l'internationale de l'Education. Le reste permet à la section départementale de l'Adde de fonctionner, renouveler le matériel, financer les actions (réunions, manifestations, stages, publications...). Le SNUipp-FSU ne reçoit jaucune subvention et ses ressources ne dépendent que de ses adhérents et donc du nombre de syndiqués.

AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je règlerai le différend directement avec le créancier.

	Nom et adresse du créancier
	SNUIPP / ÉCOLE & PROGRÈS
	22 bis Bd de Varsovie
	11000 CARCASSONNE
l	

N° national d'émetteur				
438 892				

	Nom et adresse postale de l'établissement teneur du compte à débiter					
Nom, prénom et adress	e du débiteur					
		Établissement	COMPTE Guichet	À DÉBITER N° de compte	Clé	
rate : Signature :						